RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20260909-1 portant nomination de Madame Magali DOYEN en qualité de sous-directrice du numérique par intérim du Cnous

Publié le 16 septembre 2026, Mis à jour le 16 septembre 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu l'arrêté n°MEN000342917832 du 11 juin 2026 nommant Madame Magali CHAPPE née DOYEN en qualité de directrice de projets numériques à compter du 15 juin 2026 ; ensemble l'arrêté CQ n°26-171 du 12 juin 2026 portant détachement de madame Magali Doyen au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires à compter du 15 juin 2026 et pour une première période de cinq années,

DÉCIDE,

Article Unique

A compter du 12 octobre 2026, Madame Magali DOYEN, directrice de projets numériques du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, est nommée sous-directrice du numérique par intérim.

Vanves,

Le 10 septembre 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND